

L'INDÉPENDANT

DE LYON

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Toutes lettres non affranchies sont refusées.

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois	Trois mois
Lyon, Rhône et les départements limit.	25	13	7
Hors de ces départements.....	30	16	8

Etranger, le port en sus.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

Rue de Condé, 30

M. LAGADEC-SIBILLOT, Administrateur-Gérant.

LES ANNONCES & RÉCLAMES

sont reçues exclusivement :

A LYON, Agence de Publicité V. FOURNIER, rue Confort, 14.
A PARIS, Agence HAVAS, place de la Bourse, 8.

LA GUERRE D'ORIENT

BOURSE DE PARIS

Du 16 Novembre

DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE

AU COMPTANT	COURS DÉCLUTURE		HAUSSE	BAISSE
	SAVANT	AUJOURD.		
3 0/0	79 55	79 70	15	..
3 0/0 am.	81 50	81 45	..	05
4 0/0 1883	104 80	104 90	10	..
4 1/2	107 80	107 95	15	..

Bourse de Paris du 14 novembre

Une véritable débâcle s'est produite sur le marché à la nouvelle de la déclaration de guerre de la Serbie à la Bulgarie, qui est venue subitement paralyser les effets de la hausse maintenue durant toute la semaine.

Les bourses étrangères ont envoyé des cours en grande baisse, le Boulevard a sanctionné le cours du jour en infligeant aux valeurs turques un recul nouveau, la liquidation de quinzaine commence aujourd'hui et entrainera des pertes considérables pour les haussiers brusquement atteints dans leur position sans avoir le temps de la retourner.

Les primes seront toutes abandonnées. Le Crédit foncier avait gagné 25 francs cette semaine, il reste à 1,300 au comptant et au terme.

Parmi les obligations à lots, il est à remarquer que celle des derniers emprunts sont à des cours moins élevés que les obligations des emprunts entièrement libérés, et présentent cet avantage qu'elles peuvent être souscrites avec une petite somme, et servir d'emploi, dans la suite, aux économies journalières réalisées par les souscripteurs.

Les chemins se sont échangés aux cours que voici : le Nord, à 1,495 francs ; le Lyon, à 1,220 ; le Midi, à 2,160 francs ; l'Orléans, à 1,301,25 ; l'Ouest, à 845 francs ; l'Est, à 780 francs.

Tendances plus faibles sur les réseaux étrangers.

L'Italien a fléchi de 96 30 à 95 70 au début, et 95 35 en clôture. Le Turc est revenu de 14 20 à 13 62 ; l'Unifiée de 320 francs à 317 50.

Le Suez s'est échangé entre 2,040 francs et 2,037 50.

Les recettes du transit ont été hier de 290,000 francs.

BOURSE DE LYON

Du 16 Novembre

OBLIGATIONS	ACTIONS
Ville de Lyon 1880 95 50	Gaz de Lyon... 105 5
Ville de Paris 1871 339 50	Terre-Noire... 110
— 1875 512	Pond de l'Horm... 110
Fonciers 1877... 416 25	Creusot... 1215
— 1879... 416 25	Azié, de la Mar... 385
— 1883... 416 25	Fourchambault... 385
Communales 1879 452	Franche-Comté... 110
Fusion ancienne... 382	Châtillon-Com... 110
— nouvelle... 310	Loire... 217
Dombes ancien... 310	Montmartin... 955
— nouvelles... 310	Saint-Etienne... 238
Lombardes anc... 314	Rive de Gier... 11 25
— nouv... 310	R.-M. et Finaim... 315
Saragosse... 320 25	Société Lyonn... 315
Nord-Esp... hyp... 318	Foncière Lyon... 315
— 1875... 318	Rus de Lyon... 315
Portugaise... 295	Comp. des Baux... 315
Andalouse 3 0/0... 294 25	Croix-Rousse... 315
Empr. russe 1880... 297 50	Bateaux-Omnib... 315
Eaux 3 0/0... 307 50	Omnibus-Tram... 315
Omnibus-Tram... 307 50	Abattoirs... 315

Marché très agité. Le début a été relativement ferme et s'est effectué à des prix supérieurs à ceux du Boulevard d'hier, mais ça n'a pas duré et les idées pessimistes ont bientôt eu repris le dessus. Aux offres de la place sont venues s'ajouter d'assez fortes ventes du dehors et les derniers cours sont presque les plus bas.

Les transactions ont été nombreuses surtout sur le 3 0/0, l'Italien et la Banque ottomane, et ce sont ces trois valeurs qui sont le plus affectées par le mauvais courant.

3 0/0 79.50 et 79.35. Le 4 1/2 0/0 fléchit à 107.60. De 95.60 l'Italien retrograde à 95.35. L'Extérieure perd 0.35 à 56.55. Le Hongrois tombe à 78.45, soit une dépréciation de 1 fr.

La Banque ottomane a été très discutée de 487.50 à 482.50. L'Egypte a été plus calme aux environs de 315.

Le Crédit Lyonnais est stationnaire aux environs de 516 25.

On s'est peu occupé des Chemins Etrangers. Autrichiens 545, Saragosse 326, Nord-Espagne 431.

Le Panama est tenu à 405. Il y a encore beaucoup de découvert.

Les reports de quinzaine ont été très modérés, le pair et les bénéfices se sont pratiqués sur beaucoup de titres.

En Banque. Obligation Furstemberg 368-367, Pottendorf 425, Trifail 2 500.

BULLETIN POLITIQUE

La déclaration de guerre entre la Bulgarie et la Serbie ne sera probablement qu'un éclat d'allumette et ne mettra pas le feu à l'Europe.

Les diplomates de la Conférence ne dissimulent pas leur étonnement.

Pourquoi s'éternisaient-ils dans des discussions oiseuses, temporisant sur des prétextes de rhumatismes ou de coryzas ?

Les peuples balkaniques, essentiellement pétulants et haineux, n'ont pu attendre les résolutions diplomatiques de l'Europe.

La Serbie et la Bulgarie ont fait chacune leur coup de tête.

L'humeur turbulente des Bulgares a fait la révolution rouméliote et la haine des Serbes a entraîné la déclaration de la guerre.

Les puissances laisseront ces minuscules principautés se livrer à des escarmouches qui ne compromettent que leurs intérêts financiers et leurs ressources bientôt épuisées.

Faute d'argent, ces peuplades belliqueuses s'affaibliront entre elles, et les puissances qui sont convaincues de la nécessité de ramener l'ordre dans les Balkans, leur imposeront le *status quo ante*, parce qu'elles veulent avant tout la paix dans la Péninsule.

Elles feront donc tout leur possible pour atténuer les conséquences de ces rébellions populaires, qui d'un côté devront être, en fin de compte, réprimées par la Turquie, et qui, d'un autre côté, pourraient se compliquer d'un soulèvement de la Macédoine par l'intervention de la Grèce.

En tous cas, quelle que soit l'issue de cette conflagration localisée, l'intégrité de l'empire ottoman restera longtemps encore l'enjeu des quatre grandes puissances.

C'est une partie de cartes qui finira par un remaniement de la carte de l'Europe.

Une importante réunion du parti conservateur à la Chambre a décidé de réclamer un vice-président sur quatre et trois secrétaires sur huit.

Nous avons déjà dit que la gauche commettait un acte de mauvais ton et de mauvaise foi en n'accordant à l'union des droites que deux sièges de secrétaire.

Dans la même réunion les députés conservateurs ont affirmé de rester unis sur le terrain de la République et de consacrer tous leurs efforts et tout leur dévouement à la défense des intérêts généraux du pays et au relèvement de ses affaires.

Cette politique est celle qui répond aux nécessités du moment et à la sécurité de l'avenir.

L'opinion publique qui est ennemie des bouleversements intérieurs applaudira à cette politique qui est celle que nous préconisons et défendons.

AGENCE HAVAS

Paris, 16 novembre.

Le *Voltaire* confirme les dissentiments qui se produisent hier matin au Conseil des ministres au sujet des questions d'amnistie. MM. Brisson, Allain-Targé et la majorité du Conseil ne voudraient gracier que Kropotkine, Louise Michel et deux anarchistes lyonnais ; mais MM. de Frey-

cinet, Goblet, Sarrien et Demole voudraient l'amnistie, estimant que ce vote faciliterait la concentration des républicains.

Le *Voltaire* ajoute que le bruit courait dans la soirée que M. Brisson et Allain-Targé avaient l'intention de démissionner.

Le journal les *Débats* dit que la principale responsabilité de la guerre des Balkans reviendra à l'Europe qui accepta la tâche de trouver une solution et qui la cherche encore. Dans de pareilles circonstances, la promptitude de la décision est nécessaire pour arrêter dès maintenant les événements. Il faut que l'Europe se réveille et montre une volonté ferme et résolue.

La *Justice* estime que les votes de la Chambre pour la constitution du bureau prouvent que la Chambre veut très sincèrement éviter les divisions et les crises et de travailler au relèvement de la République.

Plusieurs journaux s'occupent de la guerre d'Orient ; tous envisagent la situation très grave et déclarent que la conférence n'a qu'à se séparer puisqu'elle ne réussit pas à empêcher la guerre.

Le *Figaro* dit que le prince Napoléon voyant la presse bonapartiste annihilée par la presse royaliste, depuis la fusion des conservateurs, aurait l'intention de créer une nouvelle presse bonapartiste à côté de l'ancienne.

Les *Débats* se prononcent contre l'amnistie.

La *République* demande de hâter le projet de l'unification des soldes militaires.

Londres. — Le *Daily News* pense que l'argumentation du roi Milan dans sa proclamation est plus faible que celle du prince Alexandre. La proclamation de celui-ci fut simple et égaie, tandis que la conduite du roi Milan est d'un mauvais augure pour l'avenir de ces pays émancipés du joug ottoman.

Le *Times* dit que le conflit serbo-bulgare démasquera l'antagonisme radical et permanent des politiques autrichienne et russe dans les Balkans et peut dissoudre la ligue des trois empires. Le *Times* blâme vivement la politique de la Serbie.

Le *Standard* dit que malgré l'argumentation du roi Milan il reste évident que rien ne justifiait l'agression des Serbes. La Serbie, dit-il, veut s'emparer d'une partie du territoire bulgare et mettre la Conférence en présence du fait accompli. Le *Standard* redoute une conflagration générale.

JOURNAL OFFICIEL

Sont nommés suppléants du juge de paix. — M. Crunier à St-Pierre-d'Albigny.

MM. Gelas à Laroche et Bernard à Modane, chefs-lieux de canton de la Savoie.

Sont déclarés d'utilité publique et concédés par l'Etat deux tramways à la voie d'un mètre, avec courbes de 20 mètres de rayon et à traction mécanique de Valenciennes à Denain et Blanc-Misseron. — Bruai à Condé — Raismes à St-Amant.

Nominations d'un enseigne de vaisseau ; de boursiers, de mérite dans les Lycées de Paris.

Sont nommés sous-ingénieurs de 3^e classe de la marine des élèves sortant de l'Ecole du Génie maritime de Lorient : MM. Lannos, Raymond, Croneau, Wath, Bouvalet, Aubusson de Carvalay, Bailly, Le Chatelier, Maurice, Noury.

Convocation d'électeurs pour nommer un conseiller général de la Corse.

NOS DÉPÊCHES

Le Banquet de Dinan

Dinan, 15 novembre.

Un banquet a été offert hier à M. Waldeck-Rousseau dans la salle du Casino. 160 convives y assistaient.

M. Waldeck-Rousseau en répondant au toast du président a dit que le pays doit exiger que le gouvernement tienne compte de l'existence de l'opposition dynastique, disposant de trois millions de voix. Les élections des 4-18 octobre signifient que le pays a voulu l'union des républicains.

Le cabinet qui s'inspirera de cette volonté du pays marchera hardiment à la réaction qui trouvera une majorité compacte.

M. Waldeck-Rousseau constate l'impossibilité de faire abstraction de la puissance de la coalition monarchique ; que le parti républicain a eu tort de désarmer trop vite ;

mais la République a le droit de vivre et le devoir supérieur de se défendre.

Toulon, 16 novembre.

Vingt candidats de la liste Dulasta sont élus conseillers municipaux avec 800 voix de majorité.

Ballottage pour un siège.

Berlin, 16 novembre.

L'Empereur Guillaume va mieux, mais garde encore la chambre.

Réunions Bonapartistes.

Paris, 16 novembre.

L'Association départementale de l'Appel au peuple a tenu hier deux réunions au Grand-Hôtel. On a voté des résolutions déclarant : 1^o qu'on s'appliquera à maintenir l'accord des partis conservateurs tant que cet accord sera conforme à l'opinion publique directement exprimée ; 2^o on rassurera le maintien et l'extension des comités impérialistes ; 3^o on engagera ses membres à poser leur candidature aux prochaines élections parlementaires ; 4^o on affirmera son dévouement aux Napoléons.

Paris, 16 novembre.

Conseil des ministres

Ce matin, à neuf heures, les ministres, sur le désir du Président de la République, ont tenu un conseil extraordinaire à l'Elysée.

On y a délibéré sur la déclaration ministérielle et sur la question d'Orient.

En Orient

On compte beaucoup sur l'entente qui est devenue plus complète parmi les trois puissances du Nord. On espère qu'une résolution pratique et décisive sortira de la Conférence de demain.

Si, malgré les espérances, aucune mesure sérieuse n'était votée, la Turquie interviendrait immédiatement de façon à arrêter l'action des Serbes en Bulgarie.

Toujours aucune crainte immédiate du côté de la Grèce.

Paris, 16 novembre, 9 h. 20.

Une note du ministre des travaux publics annonce qu'un certain nombre de réductions sont apportées aux nouveaux tarifs de la Compagnie P.-L.-M.

ÉVÉNEMENTS D'ORIENT

Philippopoli, 14 novembre. — Après la célébration du service à la cathédrale, le prince est parti immédiatement pour Sofia, où il est arrivé dans la soirée.

Sofia, 14 novembre, 11 h. s.

Avant de quitter Philippopoli, le prince Alexandre a télégraphié au sultan pour l'informer que les Serbes ont envahi le territoire de la principauté et lui annoncer qu'il avait donné des ordres aux troupes bulgares en vue de repousser l'agression. En même temps le prince demande au sultan de lui faire connaître ses intentions comme suzerain pour la défense de l'intégrité de l'empire.

Les troupes sont parties ce matin de Sofia pour la frontière et aux cris de : *En avant contre les Serbes*. La population les a acclamés sur leur passage.

Les troupes cantonnées en Roumélie arriveront demain, à marches forcées, du côté de Kustendil. Il y a eu une fusillade très vive entre les avant-postes, toutefois les Serbes n'ont pas encore accentué leur mouvement offensif de ce côté ni dans la direction de Trune ni celle de Widin.

Sofia, 15 novembre, soir.

Les Serbes ont attaqué vigoureusement la position de Banskýdal en avant de Tzaribrod.

Nisch, 15 novembre.

Les forces serbes marchent en trois divisions sur Sofia.

Le roi Milan a pris le commandement de l'armée et accompagne la division du centre qui marchera vers Tzaribrod et le défilé Dragoman. Le général Janovitch commande l'aile gauche qui marchera vers Berkovitz. Le général Leshyania commande l'aile droite allant vers Sofia, par Trune.

Trois divisions effectueront la jonction et se concentreront à Sofia. On calcule que les forces serbes atteindront Sofia le 22 novembre.

La neige, très épaisse sur les routes, retardera la marche du roi.

Rangoon, 16 novembre.

Un navire de guerre birman a été capturé à Simbourgwet par la chaloupe-canonnière Kathleen.

Sofia, 16 novembre.

De Sofia on a entendu la canonnade une partie de la journée. De nombreuses forces serbes ont pris position hier matin devant Dragoman et ont engagé un feu d'artillerie très violent contre les positions des Bulgares qui, quoique moins nombreux, ont répondu activement. Le feu des Serbes a causé peu de mal aux Bulgares. Cet engagement fut surtout un duel d'artillerie qui se termina à la nuit. Pendant qu'un corps serbe attaquait de front la position de Dragoman, un autre corps serbe, parti également de Tzaribrod, essayait de tourner Dragoman, mais il fut arrêté.

Il est probable que l'ennemi reprendra demain l'offensive.

Un engagement dont les détails sont inconnus a eu lieu également aux environs de Trune. On croit qu'un corps serbe cherche à pénétrer sur le terrain placé entre les routes de Trune et de Tzaribrod afin de relier les corps d'armée marchant sur ces deux routes. On peut donc supposer que, pour empêcher cette jonction, les Bulgares feront tous leurs efforts malgré leur infériorité numérique.

Berlin, 16 novembre.

On affirme que le sultan refuse d'intervenir militairement entre la Serbie et la Bulgarie.

Au Palais Bourbon

La chambre en a fini hier avec les formalités préliminaires et a nommé son bureau définitif.

M. Floquet a été élu président par 346 suffrages sur 346 votants. Le nombre des bulletins blancs ou nuls s'est élevé à 70.

Le scrutin ouvert pour la nomination des vices-présidents a donné les résultats suivants :

Nombre des votants.....	497
Bulletins nuls.....	5
Suffrages exprimés.....	492
Majorité absolue.....	247

Les quatre candidats de la liste unique dressée par les républicains passent au premier tour : M. Anatole de La Forge avec 453 voix, M. Ernest Lefèvre avec 335, M. Develle avec 284, et M. Buyat avec 270.

Les Droites se sont comptées sur la candidature de l'amiral de Dompierre d'Horroy, qui a réuni 188 suffrages.

Sur les huit secrétaires, les six premiers appartiennent aux diverses nuances du parti républicain. Ce sont MM. Bovier-Lapierre, Dutailly, Brousse, Etienne, Thiessé et Compagny.

Les deux derniers, MM. de la Biliais et Benazat, nommés après un second tour de scrutin, appartiennent à la Droite.

Pour les trois places de questeurs l'accord s'était fait sur les noms de MM. Margaine et Madier de Montjau, qui ont été élus, celui-ci par 286 voix, et le premier par 267.

La troisième place était disputée par M. Boyssset, candidat de l'Extrême-Gauche, et par M. Nadaud, dont nous regrettons d'enregistrer la nomination par 195 voix.

M. Boyssset n'en a réuni que 148.

Après la formation du bureau, on a validé les élections de la Meuse et du Loiret sans discussion.

M. Maret, élu dans la Seine et dans le Cher, a déclaré opter pour le Cher ; M. Paul Bert, élu dans la Seine et dans l'Yonne, a déclaré opter pour ce dernier département.

A demain, la déclaration du gouvernement.

LA

DÉCLARATION DU CABINET

Grande et intéressante réunion des ministres dans la matinée d'hier, à l'Elysée. La déclaration gouvernementale était à l'ordre du jour et elle a, sur certains points, provoqué une discussion assez vive entre les membres du cabinet.

Sur l'amnistie, les ministres ne sont pas d'accord. M. Brisson n'est pas partisan de cette mesure de clémence et il pense que le gouvernement aurait tort de le proposer aux Chambres. Ce serait, d'après le président du Conseil, une marque de faiblesse, on aurait l'air de céder à une fraction de la Chambre des députés !

L'opinion de M. Grévy est toute autre. Le Président de la République a parlé longue-

ment hier : il a exposé au Conseil ses vues sur l'amnistie. Il n'a pas caché son sentiment à ses ministres et s'est nettement prononcé en faveur de l'amnistie. Son avis est qu'à la suite des élections dernières il convient d'oublier les fautes commises et d'entrer dans une voie d'apaisement et de conciliation.

M. de Freycinet a émis une opinion semblable : le ministre des affaires étrangères estime que le devoir du gouvernement est de proposer l'amnistie.

Il y a donc une désunion véritable entre les membres du gouvernement, et force a été à M. Brisson de rayer de sa déclaration ministérielle le passage relatif à l'amnistie. La question sera de nouveau traitée dans le prochain Conseil des ministres.

La déclaration portera donc seulement sur les quatre points déjà signalés :

- 1° Exécution coloniale; 2° Rapport des Eglises et de l'Etat; 3° Epuration du personnel; 4° Politique financière.

Le gouvernement se déclarera contre l'évacuation immédiate du Tonkin, mais il fera connaître dans quelles limites il entend maintenir l'occupation. Relativement aux rapports des Eglises et de l'Etat, il insistera sur la nécessité de faire respecter les lois concordataires, en les appliquant strictement.

Sans se prononcer en faveur d'une épuration sérieuse du personnel, la déclaration indiquera la nécessité qui existe pour un gouvernement d'avoir des fonctionnaires dévoués et sûrs.

Enfin, au sujet de la politique financière, il sera promis un budget sage, étudié et des économies sérieuses.

INFORMATIONS

Le Parlement

La Chambre a procédé samedi à l'élection de son bureau définitif.

M. Floquet a été élu président par 346 voix sur 436 votants.

MM. Anatole de la Forge, Ernest Lebvre, Develle et Buyat ont été nommés vice-présidents.

Les huit secrétaires sont : MM. Bovier-Lapierre, Dutilleul, Brousse, Etienne, Thiessé, Compayré, Beynaud et de La Bihaie.

Enfin, MM. Madier-Montjan, Margaine et Nadaud ont été élus questeurs.

Services administratifs

M. Lefort, inspecteur au service départemental des enfants assistés du Calvados, ancien préfet de la Défense nationale, est nommé inspecteur général des services administratifs, en remplacement de M. Claveau, nommé inspecteur honoraire.

Répression

Le préfet de l'Ardèche vient de priver de leur traitement d'un trimestre soixante-dix curés de ce département, convaincus d'avoir fait de la propagande en faveur des candidats réactionnaires durant les dernières élections législatives.

M. Treille, maire de Préserville, qui avait été suspendu de ses fonctions pour s'être refusé à faire afficher dans sa commune le dementi officiel donné aux fausses nouvelles répandues par la presse, vient d'être révoqué, par décret du président de la République.

Le successeur probable de M. Poubelle Le bruit court que M. Hénidi, préfet de la Seine-Inférieure, pourrait bien être appelé à remplacer M. Poubelle, lorsque ce dernier quittera la préfecture de la Seine.

M. Hénidi, qui fut autrefois secrétaire de Jules Favre, est l'ami intime de M. Dautremesnil, le nouveau ministre du commerce. C'est dire qu'il est bien en cour et tout prêt à accepter la fonction qu'on ne tardera pas à lui offrir.

Mouvement diplomatique

On annonce un mouvement assez important dans le personnel diplomatique.

Les décrets de nomination auraient, assure-t-on, été signés hier matin au Conseil par le président de la République.

M. BRIALOU

L'ex-député du Rhône, si galant dans les salons qu'on avait bien voulu lui ouvrir et si gourmet qu'il avait failli mourir d'une indigestion d'huitres, vient, avec

l'aide de son médecin Clémenceau et le cercle radical socialiste du 2^e arrondissement de Paris, d'inviter les comités républicains radicaux de Paris et de la banlieue à appuyer sa candidature aux élections complémentaires du département de la Seine.

Cette fois, si les Parisiens l'envoient siéger à la Chambre, on ne pourra plus l'appeler le député malgré lui.

Déraillement de la Malle des Indes

Le train spécial transportant la malle des Indes, débarquée la nuit précédente à Brindisi, a déraillé hier soir un peu avant trois heures, non loin de la gare d'Aiguebelle (Savoie).

Le convoi spécial était parti de Modane à l'heure réglementaire. Il se composait de deux fourgons, de trois bureaux-poste et d'un sleeping-car.

La locomotive était lancée à soixante kilomètres à l'heure. Tout à coup, les six véhicules déraillent et labourent l'assiette de la voie; le mécanicien stoppe assez rapidement, mais il en est résulté un enchevêtrement tel que c'est vraiment miracle si une véritable catastrophe ne s'est pas produite.

Bien que les détails nous manquent, il paraît certain qu'aucun voyageur n'a été mortellement atteint, tous ont été plus ou moins grièvement contusionnés.

Il s'agissait au nombre d'une vingtaine, les employés des postes anglais compris.

La voie est couverte de débris au milieu desquels on recherche des valeurs importantes. — La circulation n'est pas encore rétablie; on a organisé un pilotage.

Les ouvriers de la voie déblayent la ligne.

Les blessés ont été transportés à Aiguebelle.

Tout ce qui a pu être reconstruit de la Malle a été dirigé par train express sur Calais.

A demain de nouveaux détails.

Tirage de la Loterie coloniale française

Paris, 15 novembre.

Le premier tirage partiel de la loterie coloniale française a eu lieu ce matin.

Voici la liste des numéros gagnants : Le n° 459376 gagne 50,000 fr.

Les n° 298991 et 321958 gagnent chacun 10,000 fr.

Les n° 7441 et 1021161 gagnent chacun 5,000 fr.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 fr. : 234061, 21587, 821479, 1072086, 203861, 1173383, 1157139, 242952, 1425604, 1139850.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 500 fr. : 1030548, 580742, 224538, 346418, 387595, 1217046, 358703, 1483521, 153165, 1158938.

Les cinquante numéros suivants gagnent chacun 100 fr.

- 1061313, 13412, 18064, 903530, 868039, 775211, 1441148, 1153776, 1448264, 922385, 932883, 341046, 1447773, 140333, 1113162, 1265835, 105092, 831632, 1442537, 723008, 1018825, 795143, 817752, 471257, 38656, 1018856, 381590, 250884, 1012378, 169202, 1037055, 1396659, 311107, 663181, 362383, 1181752, 1016368, 1310545, 729632, 172989, 451970, 1264995, 538703, 457012, 264541, 144,979, 77047, 1023084, 245310, 1360868.

DÉPARTEMENTS

Rhône

Villefranche. — Par décret M. Marie-Xavier-Victor Marchand, licencié en droit, premier clerc de M^e Cuilleron, avoué à Lyon, a été nommé avoué près le tribunal civil de Villefranche, en remplacement de M^e Antonin Poy, démissionnaire en sa faveur, et a été nommé en cette qualité à l'audience dudit tribunal, le 14 novembre courant.

Loire

Saint-Etienne. Des malfaiteurs se sont introduits, l'avant-dernière nuit, dans le

bureau de tabac de la rue de Montaud, tenu par la veuve Moussière, et ont pris pour 250 francs environ de tabac. Les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

Ce matin un homme d'équipe de la gare de Châteauneuf, nommé Pegon, faisait manœuvrer un wagon chargé de fûts de vin, quand, par suite d'une maladresse de sa part, il se trouva tout à coup ensermé entre deux voitures.

Le choc fut si brusque que Pegon a eu la poitrine broyée et qu'il est mort quelques instants après.

Isère

Grenoble. La municipalité, au nom de la ville, offrira, mercredi, à l'Hôtel de Ville, un punch aux officiers du 52^e de ligne, qui quitteront notre ville le 20 courant.

Les jeunes soldats de la 2^e portion de la subdivision de Grenoble se rendront au 110^e, caserné de l'Oratoire, le 27 novembre.

Ain

Saint-Laurent-de-l'Ain. Le cadavre de la femme Renaud, âgée de 39 ans, habitant Mâcon, a été retiré de la Saône. On ignore la cause qui a pu déterminer cette malheureuse à se suicider.

Saône-et-Loire

Chalon. Société de sauvetage. La fête donnée dimanche par la Société de sauvetage et école de natation a pleinement réussi. De nombreux délégués avaient répondu à l'appel de nos sauveteurs : Lyon, Nevers, St-Etienne, Beauvais, etc., étaient représentés.

Chute. Giraud caporal au 56^e de ligne, sortant du café du Théâtre, rue aux Fèvres, avec des camarades, a glissé sur le trottoir et s'est fracturé la jambe; il a été transporté à l'hôpital.

CONSEIL MUNICIPAL

A la dernière séance du Conseil municipal, M. Enou a fait connaître à ses collègues que le rapport de la Commission technique des eaux est prêt. Il sera communiqué au Conseil à la séance de mardi.

L'assemblée prête de cette communication pour reconstituer la Commission des eaux chargée d'étudier la question.

Cette Commission est ainsi composée : MM. Valensaut, Valentin, Fochier, Enou, Javot, Beroujon, Comte, Genestre, Quivoigne, Marc Guyaz, Faure, Guy, Affre, Maynard et Auffray.

Le Conseil, sur la proposition du citoyen Auffray — du Perron — repousse une subvention sollicitée par la fabrique de Sainte-Blandine, à l'effet de payer le loyer du presbytère — mais en revanche, et sur les conclusions du même rapporteur, une somme de 3,153 fr. est votée, haut la main, pour couvrir les frais de réception des instituteurs et des institutrices du département dans la propriété de Vernay.

Et notez que cette somme de 3,153 fr. ne constitue qu'un crédit supplémentaire... N'importe, les contribuables ont bon dos.

Le reste de la séance n'offre aucun intérêt.

On nous assure que le « cas » du citoyen Bartolino sera résolu mardi.

Nous voulons encore attendre cette date avant de dévoiler le dessous des cartes.

LE CRIME D'ARLES

Arles, 16 novembre.

Un crime épouvantable vient d'être commis dans notre ville.

Hier matin, on a trouvé le corps de M. Clément Bouchet, ancien adjoint d'Arles; étendu au pied de son lit, roulé dans un matelas.

Le corps porte à la figure et au cou quelques traces de sang; néanmoins le médecin chargé de la constatation incline à croire que la mort est due à un empoisonnement.

Les soupçons portent sur plusieurs personnes, en particulier sur une femme que connaissait la victime et qui a disparu depuis quelque temps.

Le parquet de Tarascon est arrivé pour commencer l'enquête.

REVUE COMMERCIALE

Bulletin des soies et soieries.

La hausse des soies, dont j'ai entretenu les lecteurs ces jours derniers, quoique arrivée à un temps d'arrêt, est toujours la question du jour. Et les journaux italiens, la Seta, Il Sole, etc., exultent et sont dans la jubilation. Ils ne parlent que du consortium des soies, patronné par le gouvernement italien, dont nous avons à noter l'ingérence dans une affaire industrielle visant Lyon.

Lecteur, que ce mot de consortium ne vous effarouche pas; c'est l'équivalent du mot français syndicat. C'en est fait, Milan est devenue la première ville de soieries, et les Italiens sont fiers du consortium, puisque consortium il y a. Cela est trop naturel, tout le monde trouve ses petits les plus beaux. Le bon La Fontaine a écrit à cet égard une fable intitulée : L'Aigle, la Chouette et ses petits.

Toutes les villes de la Haute-Italie se disputent l'honneur d'avoir donné le jour à ce puissant consortium : Turin, Milan, Côme, etc. Ainsi firent les villes de l'ancienne Grèce pour Homère.

Le consortium étant une chose essentiellement bonne ne pouvait moins faire que de déployer ses ailes à grandes envergures : franchir les Alpes fut pour lui l'affaire d'un télégramme, le temps de s'arrêter à Lyon pour y prendre langue; puis continuant sa route, il est allé visiter Londres, Paterson, Zurich, Moscou, etc., relevant partout le moral en augmentant le prix des matières premières afin de faciliter la production à bas prix de l'étoffe. D'ailleurs, c'est bien entendu, en sentinelle vigilante il restera debout sur la brèche pour maintenir le prix des soies, par leur accaparement.

Voilà qui va donner à réfléchir M. Pouyer-Quertier et consors. Puisque pour sauver la soierie, il ne s'agit que d'acheter au plus cher les matières premières, ces messieurs vont, et c'est de la bonne logique, doubler les prix de leurs filés et demander des droits protecteurs écrasants sur les filés étrangers réclamés par la fabrique lyonnaise pour la production des tissus soie et coton.

Malheureusement pour les banquiers patronnés par le gouvernement italien, les fabricants lyonnais se montrent quelque peu rébarbatifs pour les achats à la hausse. Ils opèrent au jour le jour. Si le fabricant lyonnais jouit d'une réputation de bon crédit incontestée, il la doit à son extrême prudence. Et je crains bien que le consortium ne finisse comme le pot au lait de Perrette malgré les millions dont il dispose.

Les affaires, quoiqu'ayant un bon courant, sont cependant calmes, les acheteurs de New-York et d'Angleterre ont commis quelques ordres assez importants. Espérons que la question des Balkans, cette éternelle préoccupation des diplomates, qui les prend au berceau pour les coucher dans la tombe sans être résolue, ne viendra pas par suite de la déclaration de guerre de la Serbie à la Bulgarie, ralentir le courant d'affaires.

Ce qui est plus grave peut-être que le syndicat italien pour Lyon, c'est le mouvement qui se ferait dans la fabrique stéphanoise en vue de produire des étoffes modérément chargées, et surtout de bannir les charges métalliques telles que la charge des blancs et couleurs à l'oxyde d'étain. Mais comme me disait un fabricant, il faut arriver à acheter la soie au prix le plus bas possible. Nous voilà loin des théories italiennes, et je crois que les Stéphanois sont dans le vrai. Dans les charges modérées les teinturiers stéphanois ont d'ailleurs pour eux un avantage immense sur Lyon.

C'est celui des eaux granatiques du Furens, d'une supériorité incontestable sur les eaux calcaires du Rhône et de la Saône. Il est vrai que Lyon a à ses portes deux ruisseaux comme le Furens, l'Izéron et le Garon, qui pourraient rapidement et à peu de frais relativement lui fournir des eaux similaires à celles du Furens et d'une grande pureté.

Voici quelques cours pratiques pour les achats de soie : Grèges Cévennes, suivant qualité, 56 à 57. » Italie, » 52 à 55. » Brousse, » 49 à 50. Organsins France, » 57 à 71.

Table with 2 columns: Country and Price. Italy 67 à 60, Syrie 59 à 60, Japon 58, Trames France 57 à 58, Italie 55 à 56.

Les grèges de Chine offrent des cours suivant qualités, de 32 à 39. Il y a eu de fortes transactions qui se sont arrêtées.

Les Japon sont en pleine hausse. Résumé : bon courant d'affaires sur notre place; les commandes pour le printemps se font convenablement, mais sans spéculation sur l'étoffe.

M. M. C.

LE GAZ

Beaucoup de nos lecteurs ont été étonnés de l'article que nous avons publié sur l'abaissement du prix du gaz, et tous se sont demandé si cet abaissement était possible.

— Voir, en effet, un organe réclamer, comme nous le faisons, une amélioration de cette importance : le fait est nouveau.

— Dans la crise commerciale que nous traversons, orise comme on en a jamais vu, il faut il nous semble chercher à réduire autant que possible, ses frais de production, ou ses frais généraux.

— La dépense de l'éclairage par le gaz est, pour le commerce lyonnais, d'une importance capitale.

— A la courte durée des jours d'hiver il faut ajouter l'obscurité produite par ces brouillards intenses qui nous enveloppent si souvent, et qui nous forcent, dans les constructions nouvelles et anciennes à tenir, tout le jour, dans beaucoup de locaux, les appareils à gaz allumés.

— Quel est le négociant, à quelque degré de l'échelle commerciale qu'il appartienne, qui ne serait pas bien aise de voir ses frais d'éclairage réduits de 30 %.

— Pas un ne refusera d'encaisser cette différence, mais bien peu se donneront peut-être la peine de seconder ceux qui veulent consacrer leurs efforts à obtenir cette réduction.

— Nous connaissons des commerçants à qui cette réduction produirait 12.000 fr. d'économie, et nous estimons que la moyenne de réduction pour les abonnés de la Compagnie sera de 100 fr. par an.

— Il y a des commerçants qui, avec cette réduction, peuvent payer leurs impôts.

— Les patentes vont être augmentées en 1886, et dans de notables proportions pour certains commerces. Tous nous allons être obligés de mettre la main à la poche pour combler le déficit de nos finances, et nous ne ferions rien pour rattraper d'un autre côté ce que le fisc va nous faire payer en plus!

— Nous, nous espérons faire sortir de son indifférence ce commerçant qui se plaint toujours, mais qui s'en rapporte au Conseil municipal.

— Il faut que le commerce lyonnais se remue, et nous lui disons : d'ici à quelques mois le gaz peut-être payé moins cher, on peut obtenir 30 % de rabais.

— Que fait-on en ce moment à Paris? On se remue, on pétitionne, on vient dire au Conseil municipal, nous voulons une réduction sur le prix du gaz.

— A Lyon la question se résoudra. Le commerce demande l'abaissement du prix du gaz à partir du 1^{er} janvier 1886, il l'obtiendra à une date postérieure.

— A Lyon, la situation n'est pas la même, le Conseil municipal n'a pas eu avec la Compagnie du gaz le démêlé qu'a eu celui de Paris avec la Compagnie parisienne d'éclairage par le gaz.

— La situation est on ne peut plus favorable à la population lyonnaise, et elle ne doit point la laisser échapper.

— Si le Conseil municipal était composé de négociants, d'industriels, d'hommes intelligents, cette question serait déjà résolue. Mais combien de conseillers municipaux ignorent le contenu des traités entre la ville et la Compagnie? Tous ou presque tous. Le Docteur-Maire est incapable de rien faire s'il n'est pas poussé par l'opinion publique.

— Cette question du gaz se traitera au grand jour et au profit de toute la population. Nous sommes trop habitués à accepter ce que font nos conseillers municipaux.

— Il faut que dans six mois au plus le prix du gaz soit abaissé de 30 %.

— Ce résultat, le Conseil municipal n'a qu'à le vouloir pour l'obtenir et nous mettons au

Feuilleton de l'INDEPENDANT du 17 Novembre (6)

Le Mendiant noir

PAR PAUL FÉVAE.

C'est point par pitié pour Xavier que tu praidais sa cause tout à l'heure. C'était pour essayer de la révoquer, pour voir si le joug serait lourd à secouer... Je te pardonne pour cette fois; mais crois-moi, que ce soit la dernière!

La marquise, tandis qu'elle parlait ainsi, avait tellement changé de maintien, et même de visage, qu'on l'eût difficilement reconnue. Sa tête s'était redressée, droite et fière; ses sourcils s'étaient rapprochés, les lignes de sa bouche avaient brisé en angles carrés et heurtés leur harmonieuse rondeur, et une ride, profondément creusée, sillonnait son front naguère si pur.

Tout en elle appuyait l'invincible et soudaine manifestation de sa volonté de fer.

Mais à peine eut-elle prononcé ces derniers mots que ses muscles violemment tendus se relâchèrent. Elle se laissa retomber sur le fauteuil et reprit son indolente attitude.

Un instant la rage impuissante de Carral lui souffla une pensée de violence. Ses mains s'ouvrirent instinctivement, comme

pour broyer cette frêle créature qui le foulait aux pieds.

Il n'osa pas, et dès lors, accablé sous le poids de sa propre faiblesse, il s'avoua vaincu.

C'était sur l'ordre de la marquise que Carral s'était fait le compagnon de Xavier. Les liaisons marchent vite dans le quartier des écoles. Carral n'avait point eu de peine à capter l'amitié du jeune homme, et, le voyant si confiant et si bon, il s'était pris à l'aimer.

Néanmoins, M^{me} de Rumbrye avait deviné le fond de son cœur lorsqu'elle avait dit :

— Ce n'est point par pitié pour Xavier, mais par intérêt pour toi que tu plaides sa cause.

Le mulâtre avait tout au plus une précaire velléité de sauver son jeune camarade tandis qu'il brûlait de secouer le joug qui pesait sur lui-même.

Il ne faut point que le lecteur se méprenne. Ce joug était bien réel.

Carral, en effet, avait menti à Xavier en lui disant qu'il était pauvre. Soit que madame de Rumbrye le payât, soit qu'il eût retiré bon fruit de ses spéculations passées, il menait, dans le monde, un train honorable et conforme à sa naissance prétendue. Il avait fait une sorte de chemin.

Ce n'était plus l'inconnu hésitant entre une obscurité tranquille et une périlleuse usurpation; il était gentilhomme, ou passait pour tel, ce qui est tout un, quand on n'a point de « préjugés ».

Or, si les vrais gentilshommes tiennent

à leur noblesse, quel ne doit pas être l'entêtement des nobles de fabrique?

Et encore, les faux nobles, démasqués, redevenaient bourgeois : on se moque d'eux un jour, puis on les oublie.

Mais redevenir fils de nègre, changer ce nom bien sonnant de Carral pour le grotesque nom de Jonquille! c'était là chose impossible, surtout si l'on fait la part de la surprenante et puérile vanité des hommes de couleur.

Il se fit, entre nos deux interlocuteurs, un long silence, après lequel Carral dissimulant sa rancune sous une feinte humilité, reprit enfin la parole :

— Maitresse, dit-il, j'ai eu tort, et je me repens. A l'avenir, je vous obéirai sans murmures.

— N'en parlons plus, répondit Mme de Rumbrye du bout des lèvres. Tu es un peu fou parfois, mais chacun a ses défauts. Dis-moi l'histoire de notre jeune homme.

Carral ne se fit point répéter, et raconta tout ce qu'il savait de Xavier. La marquise l'écouta avec une extrême attention.

— Enfant trouvé... ou perdu! murmura-t-elle quand il eut achevé; je m'en doutais, mais je n'espérais pas tout cela. Quelques louis tous les mois! Jetés comme une aumône! quelques louis dont il ne peut justifier la source!... Nous le tenons!

Elle demeura un instant pensive, puis, levant tout à coup ses regards sur Carral :

— Savez-vous, demanda-t-elle brus-

quement, pourquoi je veux écarter ce jeune homme?

— Je ne me permets point de surprendre les secrets de ma bonne maitresse, répondit hypocritement Carral.

— Je vous aurais cru plus clairvoyant. Ce Xavier ose prétendre à la main de M^{lle} de Rumbrye.

— J'avais oublié de vous le dire.

— Et vous ne devinez pas le reste?... Carral appela sur son visage une expression d'ignorance et de curiosité.

— Hélène de Rumbrye, reprit la marquise, est l'unique héritière de mon mari, et mon mari a cinq cent mille francs de rentes.

— Magnifique fortune! s'écria le mulâtre, dont l'œil jeta un rapide éclair.

La marquise continua :

— Alfred, le fils de mes premières nocces, en aurait eu une plus belle à Saint-Domingue... Mais tout cela est fini. Alfred, maintenant, possède à peine une bourgeoisie aisance...

— Je comprends... un mariage?

— Précisément, mais je crois, en vérité, que cette précieuse Hélène a remarqué ce Xavier plus qu'il n'est nécessaire. Pour comble, M. de Rumbrye, qui prétend avoir échappé à un fort grand danger durant les Cent-Jours par l'entremise de ce même Xavier, s'est pris pour lui d'un attachement inconcevable.

— C'est un hasard fâcheux!

— Aussi, songer aux expédients ordinaires pour éloigner ce malencontreux orphelin, ce serait folie. Le marquis s'y

opposerait, et M^{lle} de Rumbrye elle-même pourrait s'insurger... Il faut employer les grands moyens.

— J'attends vos ordres, dit Carral.

— Quand je vous ai envoyé ici, reprit la marquise, j'avais mon plan et je vous l'expliquai en gros. Oubliez-le; j'y renonce.

— Tant mieux! s'écria le mulâtre; enfoncer peu à peu dans le désordre un pauvre jeune homme, le suivre pas à pas pour le perdre!...

— Laissez! interrompit M^{me} de Rumbrye, vous êtes souverainement maladroit quand vous faites de la morale. Jonquille! Mon nouveau plan est de beaucoup meilleur; il suffira d'une soirée pour l'exécuter, et votre âme honnête, — la marquise appuya sur ce mot, — n'y trouvera point, je veux le croire, d'objection!... Suivez-moi bien; je commence!

— Ici M^{me} de Rumbrye quitta sa lente prononciation créole pour prendre un petit ton bref et positif, beaucoup plus convenable quand on parle d'affaires. Elle déduisit avec une lucidité parfaite et une merveilleuse netteté d'élocution un plan tout entier, que le lecteur pourra trouver perfide, quand il le connaîtra mais qui témoignait hautement de l'intelligence perverse de madame la marquise.

Carral écouta d'abord sa bonne maitresse avec une respectueuse attention.

A mesure qu'elle parlait, le

défit le Docteur-Maire de prouver le contraire. — Si le 15 juin 1886 nous payons le gaz le même prix, c'est au Conseil municipal que nous devons cette charge.

MAISON DE SANTÉ ou l'abattoir d'Euilly

A propos des quelques renseignements que nous avons insérés, concernant une maison de refuge et de santé dans laquelle il se passe des faits qui soulèvent en ce moment l'indignation publique, et qui font l'objet d'une enquête judiciaire, nous recevons la lettre suivante, qui donnera à nos lecteurs et au parquet des éclaircissements nouveaux :

Monsieur le Rédacteur, Je viens de lire dans votre estimable journal un entrefilet concernant une maison de refuge pour les vieillards, dans lequel vous faites la relation des faits odieux qui se passent dans cet établissement situé aux environs de Lyon.

Veillez permettre à un témoin oculaire, qui, pendant un an, a rendu visite à une être chère, confiée, non par son intermédiaire, aux soins des directrices laïques de cette maison, d'ajouter quelques détails à ceux qui ont été publiés.

Voici la manière dont on admet les pensionnaires, quelles qu'elles soient. On réclame d'abord leur argent comptant, leur mobilier, leur trousseau, leur argenterie, en un mot, tous ce dont elles peuvent disposer.

Les directrices de l'établissement ne veulent pas d'annuités parce que personne ne voudrait rester dans un refuge pareil. Les malheureuses une fois admises n'en peuvent plus sortir sous prétexte que ce soit, et sont obligées de supporter nourriture répugnante, malpropreté honteuse et mauvais traitements, d'ailleurs comment pourraient-elles s'en retirer, puisqu'elles sont dépouillées de tout ce qu'elles possédaient.

Il y en a qui pour se soustraire d'un régime pareil se sont enfuies et ont été ramassées comme vagabondes, n'ayant plus ni sous ni maille.

Quant à l'argent qu'on a accaparé qu'en fait-on ? puisque les pensionnaires n'ont pas même le strict nécessaire en nourriture et en propreté.

Que fait-on de leur trousseau, puisqu'on laisse pourrir sur elles leurs bas et leurs linges de corps ?

Que fait-on de leur argenterie, puisqu'elles ne s'en servent pas ?

Que fait-on de leur mobilier puisque dans les chambres il n'y a qu'un lit d'hôpital.

En été, elles n'ont même pas une goutte d'eau propre à leur disposition, et, l'hiver, elles ne voient jamais le feu ; on emploie tous ces moyens pour expédier plutôt ces vieillards dans l'autre monde.

L'octogénaire que je visitais est morte, il y a quelques temps, et, sans mes remontrances énergiques et mes soins des derniers jours, cette martyre d'une directrice cupide s'éteignait sans le moindre secours. — Il ne m'est pas possible d'entrer dans d'autres nouveaux détails, ce serait abuser de l'hospitalité que vous voudrez bien m'accorder. Je me joins à vous pour demander que la justice poursuive moins lentement son enquête et fasse disparaître une maison qui n'est pas un refuge pour la vieillesse, mais une spéculation de la vie humaine.

Veillez agréer, etc. L. D.

Si, après le bruit fait autour de cette scandaleuse affaire, la justice garde son enquête dans les tiroirs, nous nous verrons obligés de démasquer les influences puissantes et redoutables, qui s'interposent entre le parquet et la direction de l'Abattoir.

La catastrophe de la Chancelade.

Périgueux, 15 novembre. Le corps de la femme Mazet a été dégagé aujourd'hui. La malheureuse était effroyablement mutilée. Elle a été mise en bière et déposée sous un hangar, à côté du cer-

cueil qui contenait les restes de son mari et de sa petite fille. L'inhumation de ces trois victimes a eu lieu ce matin, à 9 heures. Sollicitée par l'initiative privée, la maison Lipman, de Paris, a répondu par l'envoi d'une équipe d'ouvriers spéciaux, muni d'un outillage perfectionné. Un wagon détaché du train 37 a amené aujourd'hui, à une heure, en face des carrières, le matériel nécessaire à la perforation de la colline. Les travaux vont commencer immédiatement et seront poursuivis sans discontinuer nuit et jour.

Le crime de Sainte-Foy-l'Argentière

Un crime épouvantable vient de jeter l'émoi dans la paisible population de Sainte-Foy-l'Argentière.

Un jeune homme de 26 ans, le nommé Boichon, assassinait une jeune fille, Marie Noailly, qui se refusait à l'épouser.

La victime, attirée hors du village, tombait percée de trois balles de revolver, pour ne plus se relever.

Un de ses frères l'accompagnait, mais il n'a pu arrêter l'assassin, qui prit la fuite à travers champs.

La justice prévenue se transporta immédiatement sur les lieux pour commencer l'enquête.

On nous annonce que Boichon vient d'être arrêté à Haute-Rivoire, chez un de ses oncles où il s'était réfugié. Sa mère a succombé à la douleur.

Le frère de la victime, témoin du drame, est au désespoir. On craint pour sa raison.

Les obsèques de Marie Noailly auront lieu aujourd'hui à Bessenay.

CHRONIQUE LOCALE

Rice dans une brasserie. Les nommés Jean B..., cultivateur, à Vaux, et Jean-Marie R..., camionneur, à Rochecardon, avaient passé la soirée d'hier à la brasserie tenue par la dame Dupuy, quai Saint-Antoine.

Lorsque vint le moment de payer leur dépense qui s'élevait à 13 fr. 80, une discussion s'engagea entre eux et la dame Dupuy.

Cette dernière ayant manifesté l'intention d'aller chercher des agents, Jean B... et Jean-Marie R... se ruèrent sur elle, la terrassèrent et la frappèrent brutalement.

Les gardiens de la paix du poste voisin prévenus, accoururent et procédèrent à l'arrestation de ces deux forcenés qu'ils conduisirent à la Permanence.

Le commissaire de police, après leur avoir fait subir un court interrogatoire, les a écroués sous l'inculpation de coups et blessures.

Hardi voleur. Les agents ont conduit, hier, à sept heures du soir, à la Permanence, un individu qui a déclaré se nommer Benoit Destud, être âgé de trente ans, et exercer la profession de jardinier, rue des Asperges, 48.

Cet individu a été surpris par les garçons boulangers de M. Guy, rue Saint-Dominique, au moment où il venait de s'introduire, au moyen de fausses clés, dans la chambre de ceux-ci ; il avait déjà réussi à s'emparer d'une montre en or à remontoir, d'une chaîne de même métal de la valeur de 300 francs.

Ces objets ont été retrouvés sur lui au commissariat de police, où il avait été conduit par les garçons boulangers eux-mêmes.

Cet audacieux voleur a été écroué à la disposition du parquet.

Le feu. Hier, dans la nuit, un incendie dont les causes demeurent inconnues se déclarait dans une petite maisonnette servant de magasin d'épicerie et mercerie à la dame Mayeu, rue des Petites-Sœurs, 11.

La maison, très légèrement construite, a été la proie des flammes avant l'organisation des secours.

Les pertes, évaluées à environ 1,000 fr., sont couvertes par une assurance.

Ecole vétérinaire. — Examen d'admission. Sont admis, après examen, dans les écoles vétérinaires, les élèves ci-après : A Lyon, les élèves dispensés de l'examen, en raison de leurs diplômes, sont : MM. Fraisse, Gay, Ganin, Luque, Pallicaud, Villedieu.

Elèves ayant subi l'examen : MM. Lombard, Bullare, Calvy, Gascon, Benoit, Pépin, Bournay, Finet, Bonniaud, Zesenger, Champagnat, Desalle, Moreau, Bigeau, Liboz, Fousseux, Bernard, Martin, Renaud, Fournier, Morihain, Bourteau, Billebeaud, Guinard, Cluzet, Mesnard, Mousnier, Mazillica, Vaslin, Vauthrin, Chalaud, Capus, Cotelidot, Detallencourt, Dorly, Gombert, Rey, Ricol.

L'affaire Perret. La chambre des mises en accusation a rendu samedi son arrêt dans l'affaire Perret. Ce dernier est renvoyé devant la cour d'assises pour faux et banqueroute frauduleuse. Sur le chef d'assassinat, il a été rendu une ordonnance de non-lieu.

La fausse monnaie. L'inondation de fausse monnaie recommence. Après les pièces de 5 francs viennent celles de 1 franc et de 2 francs. Dans un magasin de la rue Saint-Joseph, trois pièces fausses ont été retenues hier.

Si tous ceux à qui on présente de la fausse monnaie agissaient ainsi, les colporteurs de ces espèces seraient bien vite découragés.

Un mot à propos ; a-t-on fait quelque chose pour cet atelier, où l'on consommait du plâtre fin de Paris et était fin ? Le directeur de cet atelier n'était-il pas de Saint-Etienne ?

N'a-t-on pas arrêté à Rive-de-Gier des faux monnayeurs venant de Saint-Etienne et ayant des amis à Lyon ?

Anciens militaires. Hier, à Saint-Nizier, a eu lieu la messe annuelle de la Société des Anciens militaires. L'assistance était très considérable et l'on y remarquait particulièrement le général gouverneur de Lyon, le général Saint-Marc, l'état-major, et nombre d'officiers de tous grades et de toutes armes.

L'éclat de cette cérémonie imposante était de plus relevé par le gracieux concours que lui prêtait la musique du 99^e de ligne et la Société chorale la Lyre Sacrée. L'excellente musique militaire dirigée par M. Brulé, a exécuté trois superbes morceaux : l'ouverture solennelle de Leguay, la Jubel-cantate de Weber et la Marche d'Athalie (Mendelssohn).

La Lyre Sacrée, sous la direction de M. Léon Reuchsel, a soutenu le bon renom qu'elle a acquis depuis longtemps dans ses chants religieux.

Le Gloria, avec duo pour basse et ténor, l'O salutaris, solo pour baryton, surtout, ont été écoutés avec plaisir.

Vol. Le sieur Linget dit Chabot, marchand des quatre saisons, a été arrêté pour vol ou complicité de vol.

Accident. Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un accident vient d'avoir lieu rue Centrale. Des ouvriers sont occupés à dresser un échafaudage le long de la maison n° 37 : le maître maçon a été renversé de l'échelle sur laquelle il était monté, par le choc d'une énorme poêle qui lui est tombée sur la tête de la hauteur des toits. Le blessé a été relevé dans un état très grave.

Contrebandier. Tissot (Jacques), rue Duplat, 1, a été arrêté sous l'inculpation de colportage et vente d'allumettes de contrebande.

Accident. Le nommé Chazotte Fleury, montée de la Boucle, 2, regagnait cette nuit son domicile. Il était dans le plus parfait état d'ébriété. Aussi s'est-il fait renverser par une voiture de place traversant le boulevard, près de la rue de la Terrasse. Dans sa chute il s'est fait quelques contusions sans gravité.

REVUE HEBDOMADAIRE

Paris, 16 novembre. La question rouennaise était entrée dans une phase qui autorisait les espérances les plus pacifiques, et le cours des valeurs avait partout profité d'une progression qui faisait foi d'un sentiment général de sécurité. C'était compter sans l'effervescence des

Serbes et des Bulgares et sans l'ambition incoïncider de leurs jeunes souverains. Aujourd'hui la Serbie et la Bulgarie sont en guerre, elles ont ainsi fait échec à la sagesse des diplomates. Voilà donc le foyer allumé ; ceux qui savent de combien de matières inflammables il est entouré ont peu d'espoir de le voir circonscrit. Dans ces conditions, la situation financière des marchés d'Europe se trouve entièrement subordonnée aux probabilités de la politique. Nous ne pouvons pour le moment que constater l'effet produit.

La hausse dominait sur notre marché. Ni l'élévation du taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre de 2 à 3 0/0, ni l'émission de 45 millions de bons du Trésor à court terme n'avaient arrêté l'élan. Avec les nouvelles venues de Belgique il en a été autrement ; et nous laissons le 3 0/0 à 79,37 après 80,30, l'amortissable a fléchi à 81,22 et le 1/2 à 107,70.

Sur les fonds étrangers, l'impression n'a pas été moins vive. Seul le Consolidé Anglais a montré une grande résistance en ne baissant que de 3/8 à 100 1/16 ; mais l'Italien qui, depuis quelques jours, avait profité d'une hausse de bon aloi, car elle était menée concurremment par le terme et par le comptant, a perdu 1 à 95,30. Le Hongrois a clôturé en baisse sensible à 79. Le Turc a glissé rapidement à 13,70. La rente Espagnole est restée sagement à l'écart a conservé le cours de 56 1/2. L'Egypte a 316 à une altitude énergique.

Les établissements de crédit n'avaient pas besoin de ce nouvel à-coup dans les affaires. Les dividendes étaient déjà difficiles et même problématiques ; ils vont devenir impossibles. La Banque de France lutte ; elle étend le rayon de son activité, cependant les bénéfices diminuent en même temps que les disponibilités augmentent. C'est un signe du temps. Dernier cours, 4750. Le Foncier était en pleine hausse, il a fallu en rabattre, il clôtura à 1295. Son marché d'obligations est toujours le refuge assuré de l'épargne prudente. Le Comptoir d'escompte doit à sa sage administration de conserver le cours de 970. Le Lyonnais réduit ses dépenses ; il fait à sa manière de la concentration pour attendre des temps meilleurs. Il reste avec fermé à 518.

La Banque de Paris est retombée à 585. La Banque Ottomane ne sait plus où se rattacher, cela se comprend ; elle est à 485, cours de détresse.

Le Suez lui-même, cette excellente valeur, n'a pu échapper à l'impression. Il a perdu une partie du terrain reconquis et reste à 2035. Sur le Panama les vendeurs étaient en déroute ; l'action conserve le cours de 411. Ce qui est plus intéressant, c'est la reprise sensible des obligations, reprise qui se maintiendra facilement au moins dans les cours actuels.

Nos chemins de fer enregistrent depuis le commencement de l'année une diminution de recette de 30 millions. Mais leur clientèle d'actionnaires est d'une fidélité à toute épreuve et les cours se maintiennent. Le marché de leurs obligations est excellent et n'a jamais la moindre défaillance.

LE CRIME D'IRIGNY

Le 19 octobre 1876, le cadavre du nommé Lepin était retiré du Rhône entre Pierre-Bénité et Irigny. Le malheureux avait été poignardé.

Malgré les plus actives recherches, la justice ne parvint pas à découvrir l'assassin.

Il y a quelques jours, M. le Procureur de la République recevait une étrange missive datée de la prison centrale de Nîmes et signée d'un dénommé Jacquet.

Dans cette lettre, Jacquet dénonce comme étant l'auteur de crime le nommé Vial-Grivet, et fait connaître leurs maîtresses les filles Marie Ollagnier et Marie de Chavanne, avaient tenu Lepin baillonné dans le lit où tous trois étaient couchés.

Vial le poignarda ; il fut atteint au cœur et mourut de suite sans grande effusion de sang. Ils l'habillèrent après s'être emparés de sa montre et de 400 francs qu'il portait sur lui — puis profitant d'une nuit obscure le jetèrent dans le Rhône.

Frappé des détails fournis par Jacquet, le parquet prescrivit une enquête. Charles Vial-Grivet fut arrêté, ainsi que la fille Ollagnier — on est sans nouvelle de la fille Dechavanne.

Vial-Grivet, qui a aujourd'hui 26 ans —

en avait dix-huit au moment du crime. Il faisait ses 28 jours dans le 6^e d'artillerie à Valence — lorsqu'un mandat d'arrêt fut décerné contre lui.

Interrogé à Valence et à Lyon, Grivet nie énergiquement toute participation au crime. Il proteste de son innocence.

La fille Ollagnier, arrêtée à Paris, opposa également de fermes négations. Jacquet a été transféré de la prison de Nîmes à Lyon. — Nous l'avons vu, hier soir, à son arrivée à la gare de Perrache, revêtu de son costume de prisonnier.

Il sera confronté aujourd'hui avec ses complices, qui sont tous arrêtés, sauf la fille Dechavanne, que l'on croit morte, mais cela n'est pas démontré.

Jacquet, le révélateur du crime d'Irigny, subissait une peine de 15 ans de travaux forcés pour tentative d'assassinat et vol commis sur la personne d'un sieur Roche, marchand de chiffons à Vienne. Cette peine fut prononcée le 8 août 1879. Jacquet avait 15 ans.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, 16 novembre 2 heures 50 soir. Sofia 16 novembre.

Le Prince est arrivé hier matin et a réuni immédiatement le Conseil des ministres.

2.000 Bulgares occupent Dragoman. Dans la soirée d'hier, les serbes accentuèrent leur mouvement tournant sur la gauche.

La position des Bulgares est devenue critique, des renforts sont attendus.

Le journalet d'aujourd'hui sera probablement décisive.

SPECTACLES ET CONCERTS

du 16 novembre. Grand-Théâtre. — 7 h. 3/4. — Faust, grand opéra en 5 actes et 11 tableaux.

Demain mardi : L'Arlesienne, drame en 5 actes.

Au premier jour : Les Contes d'Hoffmann, opéra fantastique en 4 actes.

Célestins. — 7 heures 3/4. — Les vicissitudes du capitaine Tic, comédie en 3 actes. Un chapeau de paille d'Italie, vaudeville en 5 actes.

A l'étude : Les Pommes d'or, opérette-féerie.

Théâtre-Bellecour. — 8 heures. — Le Voyage en Suisse, vaudeville en 3 actes par la troupe du théâtre des Variétés et les Hanlons Lees.

Le bureau de location, 32, rue Bellecourdière, est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Cirque Baucy. — Relâche. Samedi prochain grande représentation équestre et gymnastique.

Cirque Continental. — Cours du Midi. — Tous les soirs à 8 heures, exercices équestres.

Jock et Jenny, la plus grande curiosité de l'époque.

Les jeudis et dimanches, représentation à 8 heures de l'après-midi.

BOULES DE GOMME A LA GOMME

Efficaces c. toux, irritations des bronches. Vente en gros : Prosper Faynet, Lyon. Propriétaire du brevet Souvignet.

LOTERIE DE NICE. On nous informe que le deuxième tirage de cette loterie qui devait avoir lieu le 12 novembre, a été remis pour cause majeure au 29 du même mois.

On peut donc, jusqu'à cette date, se procurer des billets de cette loterie qui offre 100,000 fr. à gagner.

EN VENTE A L'AGENCE FOURNIER 14, rue Comfort, Lyon. Prix du billet : UN franc.

TONDEUSES RULLIER LYON — 14, Rue Constantine — LYON Aiguillage et réparations en six heures 42,314 23 nov.

L'Administrateur-Gérant, LAGARDE-SIBILLAT. Lyon, Impr. E. Paris, Philippe et Cie, rue Condé, 30.

Feuilleton de l'INDÉPENDANT du 17 Novembre (6)

Le Nez d'un Notaire

PAR Edmond ABOUT.

Ils mangent de la viande deux fois par jour, méprisent la poule au pot et préfèrent le poulet à la broche. Ils payent le traitement d'un instituteur et d'un médecin communal, construisent sans emprunt une mairie et une église, et votent pour mon spirituel ami le docteur Véron aux élections du Corps législatif. Leurs filles sont jolies, si j'ai bonne mémoire. Le savant archéologue Cabaudet, archiviste de la sous-préfecture de Soeaux, assure que Parthenay est une colonie grecque et qu'il tire son nom du mot Parthénos, vierge ou jeune fille (c'est tout un chez les peuples polis). Mais cette discussion nous éloignerait du bon Ayyaz.

Il arriva le premier au rendez-vous, toujours colère. Comme il arpentait fièrement la place du village, en attendant l'ennemi ! Il cachait sous son manteau deux yatagans formidables, excellentes lames de Damas. Que dis-je, de Damas ? Deux lames japonaises, de celles qui coupent une barre de fer aussi facilement qu'une asperge, pourvu qu'elles soient emmanchées au bout d'un bon bras.

Ahmed-Bey et le fidèle drogman sui-

vaient leur ami et lui donnaient les avis les plus sages : attaquer prudemment, se découvrir le moins possible, rompre en sautant, enfin tout ce qu'on peut dire à un novice qui va sur le terrain sans avoir rien appris.

Merci de vos conseils, répondait l'obstiné, il ne faut pas tant de façons pour couper le nez d'un notaire !

L'objet de sa vengeance lui apparut bientôt entre deux verres de lunettes, à la portière d'une voiture de maître. Mais M. L'Ambert ne descendit point, il se contenta de saluer. Le marquis mit pied à terre et vint dire au grand Ahmed-Bey :

— Je connais un excellent terrain à vingt minutes d'ici ; soyez assez bon pour remonter en voiture avec vos amis et me suivre.

Les belligérants prirent un chemin de traverse et descendirent à un kilomètre des habitations.

Messieurs, dit le marquis, nous pouvons gagner à pied le petit bois que vous voyez là-bas. Les cochers nous attendront ici. Nous avons oublié de prendre un chirurgien avec nous ; mais le valet de pied que j'ai laissé à Parthenay nous amènera le médecin du village.

Le cocher du Turc était un de ces maraudiers parisiens qui circulent passé minuit, sous un numéro de contrebande. Ayyaz l'avait pris à la porte de mademoiselle Tompain, et il l'avait gardé jusqu'à Parthenay. Le vieux routier sourit finement lorsqu'il vit qu'on l'arrêtait en rase

campagne et qu'il y avait des sabres sous les manteaux.

— Bonne chance, monsieur ! dit-il au brave Ayyaz. Oh ! vous ne risquez rien ; je porte bonheur à mes bourgeois. Encore l'an dernier, j'en ai ramené un qui avait couché son homme. Il m'a donné vingt-cinq francs de pourboire ; vrai, comme je vous le dis.

— Tu en auras cinquante, dit Ayyaz, si Dieu permet que je me venge à mon idée.

M. Lambert était d'une jolie force, mais trop connu dans les salons pour avoir jamais eu occasion de se battre. Au point de vue du terrain, il était aussi neuf qu'Ayyaz-Bey ; aussi, quoiqu'il eût vaincu dans des assauts les maîtres et les prévôts de plusieurs régiments de cavalerie, il éprouvait une sourde trépidation qui n'était point de la peur, mais qui produisait des effets analogues. Sa conversation dans la voiture avait été brillante ; il avait montré à ses témoins une gaieté sincère et pour tant un peu fébrile. Il avait brûlé trois ou quatre cigares en route, sous prétexte de fumer.

Lorsque tout le monde mit pied à terre, il marcha d'un pas ferme, trop ferme peut-être. Au fond de l'âme, il était en proie à une certaine appréhension, toute virile et toute française ; il se défiait de son système nerveux et craignait de ne point paraître assez brave.

Il semble que les facultés de l'âme se doublent dans les moments critiques de la vie. Ainsi, M. L'Ambert était sans doute fort occupé du petit drame où il allait jouer un petit rôle, et cependant les objets les

plus insignifiants du monde extérieur, qui l'auraient le moins frappé en temps ordinaire, attiraient et retenaient son attention par une puissance irrésistible. A ses yeux, la nature était éclairée d'une lumière nouvelle, plus nette, plus tranchante plus crue que la lumière banale du soleil.

Sa préoccupation soulignait pour ainsi dire tout ce qui tombait sous ses regards. Au détour du sentier, il aperçut un chat qui cheminait à petits pas entre deux rangs de groseilliers. C'était un chat comme on voit beaucoup dans les villages : un long chat maigre, au poil blanc tacheté de roux, un de ces animaux demi-sauvages que le maître nourrit généralement de toutes les souris qu'ils savent prendre. Celui-là jugeait sans doute que la maison n'était pas assez giboyeuse et cherchait en plein champ un supplément de pitance.

Les yeux de maître L'Ambert, après avoir erré quelque temps à l'aventure, se sentirent attirés et comme fascinés par la grimace de ce chat. Il l'observa attentivement, admira la souplesse de ses muscles, le dessin vigoureux de ses mâchoires, et crut faire une découverte de naturaliste en remarquant que le chat est un tigre en miniature.

— Que diable regardez-vous là ? demanda le marquis en lui frappant sur l'épaule.

Il revint aussitôt à lui, et répondit du ton le plus dégagé :

— Cette sale bête m'a donné une distraction. Vous ne sauriez croire, mon-

sieur le marquis, le dégât que ces cochons nous font dans une chasse. Ils mangent plus de couvées que nous ne tirons de perdreaux. Si j'avais un fusil !...

Et, joignant le geste à la parole, il coucha l'animal en joue en le désignant du doigt. Le chat saisit l'intention, fit une chute en arrière et disparut.

On le revit deux cents pas plus loin. Il se faisait la barbe au milieu d'une pièce de colza et semblait attendre les Parisiens.

— Est-ce que tu nous suis ? demanda le notaire en répétant sa menace.

La bête prudentissime s'enfuit de nouveau ; mais elle repartit à l'entrée de la clairière où l'on devait se battre. M. L'Ambert, superstitieux comme un joueur qui va entamer une grosse partie, voulut chasser ce fétiche malfaisant. Il lui lança un caillou sans l'atteindre. Le chat grimpa sur un arbre et s'y tint coi.

Déjà les témoins avaient choisi le terrain et tiré les places au sort. La meilleure échut à M. L'Ambert. Le sort voulut aussi qu'on se servit de ses armes et non des yatagans japonais, qui l'auraient peut-être embarrassé.

Ayyaz ne s'embarrassait de rien. Tout sabra lui était bon. Il regardait le nez de son ennemi comme un pêcheur regarde une belle truite suspendue au bout de sa ligne. Il se dépouilla prestement de tous les habits qui n'étaient pas indispensables, jeta sur l'herbe sa calotte rouge et sa redingote verte et retroussa les manches de sa chemise jusqu'au coude.

(A suivre.)

M. GAUDIN et C^{ie}
 Société en commandite, capital: 240,000 fr.
 Lyon, 24, rue de la République, Lyon.

Ordres de bourse au comptant et à terme.
Achats et ventes de valeurs non cotées au Marché officiel.
Paiement de coupons.
Renseignements financiers.
Souscriptions sans frais à toutes émissions.

La Santé pour Tous
SIROP de BOCHET
 DU SERPENT
 SEUL VÉRITABLE
 Lyon, Rue Lanterne, 32, Lyon.

Dartres, boutons, démangeaisons, rougeurs, névralgies, étourdissements, constipation, dépôts d'humeurs, de lait, de gale, etc., grosseurs, plaies, tumeurs, abcès, maux d'yeux, d'oreilles, de nez, etc., douleurs rhumatismales, sciaticques, nerveuses,

goutteuses, maladies des femmes, âge critique, etc.
 Flacons, 2 f. 50; Chopine, 5 f.; Litre, 9 f.

AVIS DESSINATEURS
 aux
Dépôt des Crayons de CONTÉ
 Estompes, Gommets et Porte-Mines
E. BOULU, 9, rue Saint-Dominique, 8 n. (12094).

Maison **E. Vignat et Henri Knéferlé**
 DROGUERIES A VALENCE

SOLUTION COTTA
AU BI-PHOSPHATE DE CHAUX
 Le plus économique et le plus puissant des reconstituants connus pour combattre: **Maladies de poitrine, Scrofules**, et surtout les **Maladies du système osseux**. Remplace avec un grand avantage les anciennes préparations, telles que: **huile de foie de morue, vin de quinquina et les ferrugineux.** 2 fr. 50 le litre (mar-

que déposée). — Dépôt dans les bonnes pharmacies.

ETUDES SPÉCIALES
 et complètes données par une société de professeurs pour l'anglais, l'allemand, l'italien et l'espagnol. Six mois pour chaque langue. — Traductions et correspondances. — Préparations aux brevets, au volontariat, aux Ecoles du gouvernement. — Leçons préparatoires pendant les vacances aux élèves des écoles et du Lycée.
 Lyon, rue de la Barre, 12

ANCIEN MON LACURIA
 F. FOUJOLS, S^r
FOURRURES
 en tous genres
 Réparation de toutes fourrures
 2, rue St-Joseph, 2, au 2^{me}
 Angle de la place Bellecour
 Escalier à gauche
 FERMÉ FÊTES ET DIMANCHES

DÉPURATIF DU SANG
 Le **Sirope Salsepareille QUET**, guérit toutes les maladies contagieuses Dartres, Boutons, Rougeurs, Démangeaisons, Douleurs, Gouttes, Rhumatismes, etc. Ce Sirop agit en toutes saisons. S'adr. à Lyon, Pl^{ce} QUET, r. Préfecture, 5. — Dépôts à St-Etienne, pl^{ce} Didier, rue de la République, 29; Grenoble, pl^{ce} Chatrouse, pl. Grenette.

Ancienne Maison **RICHARD**, opticien
 12, rue de l'Hôtel-de-Ville (Palais-St-Pierre)
 — LYON —
J.-E. FASSE
 Successeur de GILPPE et BARLOT
 Instruments de précision appliqués aux arts, aux sciences et à l'industrie.

ECONOMIE SÉRIEUSE
 Gardez vos fourrures, plumes, lainages, tentures, etc. — L'Insecticide **GALZY** préserve infailiblement des mites, teignes, etc. Le kil. 12 fr.; 100 gr. par poste, 1 f. 95. Fab^{ric}, 71, c. d'Herbouville, Lyon.

AGENCE DE PUBLICITÉ V. FOURNIER

SUCCURSALE
SAINT-ETIENNE
 Rue Sainte-Catherine, 6

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS
 14, rue Confort, 14, Lyon

SUCCURSALE
GRENOBLE
 Passage Teissière

Pour les Journaux ci-dessous désignés par un astérisque, les Annonces et Réclames en sont reçues exclusivement

A L'AGENCE

- Lyon**: * Progrès, — * Petit Lyonnais, — * Nouvelliste, — * Lyon républicain, — * Salut Public, — Express, — Courrier de Lyon, — * Le Réveil, — * Moniteur judiciaire, — * La Revue lyonnaise, — * Courrier du Commerce, — * Moniteur des Soies, — Bulletin du Moniteur des Soies, — * Passe-temps, — * Gazette agricole et viticole, — * Lyon horticole, — * Construction lyonnaise, — * Journal de Médecine vétérinaire, — * Ancien Guignol, — * Le Tintamarre lyonnais, — L'Echo de Fourvière, — Le Rhône, — Le Syndical, — L'Indépendant.
- Villefranche**: Journal de Villefranche. — Le Progrès agricole. — L'Indépendant du Beaujolais.
- Tarare**: Bon Citoyen.
- Grenoble**: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois. — République de l'Isère. — Le Postillon de Grenoble.
- Allevard**: Gazette d'Allevard.
- Voiron**: Petit Voironnais.
- Bourgoin**: Indicateur.
- Saint-Marcellin**: Mémorial de Saint-Marcellin.
- Vienne**: Le Journal de Vienne. — Le Moniteur viennois.
- Saint-Etienne**: Mémorial de la Loire. — Petit Stéphanois. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Echo des Mines. — Le Martinet. — Le Pilori. — Le Réveil républicain.
- Montbrison**: Journal de Montbrison.
- Roanne**: Journal de Roanne. — Union républicaine de Roanne.
- Bourg**: Le Courrier de l'Ain. — Le Progrès de l'Ain. — L'Indépendant de l'Ain. — L'Avvenir. — Journal de l'Ain.
- Trévoux**: Journal de Trévoux.
- Nantua**: Abeille du Bugey.
- Mâcon**: Journal de Saône-et-Loire. — Union républicaine.
- Chalon-sur-Saône**: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Chalon-sur-Saône. — Annonces de Saône-et-Loire. — Dépêche.
- Louhans**: L'Indépendant. — Le Journal de Louhans.
- Tournus**: Journal de Tournus.
- Charolles**: Echo de Charolles. — La Démocratie charollaise.
- Valence**: Le Messager. — L'Echo de la Drôme. — Le Journal de Valence.
- Ammonay**: Journal d'Ammonay. — Haute-Ardèche.
- Genève**: La Tribune de Genève.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les journaux du monde.

Envoi franco du Tarif général sur demande affranchie.

CONDITIONS SPÉCIALES pour la publicité dans les Semaines religieuses françaises.

NOTA. — Pour l'Express et le Courrier de Lyon, l'Agence ne reçoit que les insertions de provenance extra-locale.

PIANOS ET ORGUES
BEUCHEZ, J. et C^{ie}, rue Gentil, 13, en face de la banque.
 Vente de Pianos et Harmoniums des meilleurs facteurs: Gaveau, Bord, Kriegelstein, Elké, H. Hertz, Debain, Boisselot, Focké, etc.
 Location depuis 7 fr. par mois. — A 12 et 15 fr., la maison donne de véritables instruments d'artistes.
PIANOS SPRECHER, DE ZURICH
 Echange. — Réparations. — Accords.

LOTÉRIE COLONIALE
 PREMIER TIRAGE
 15 Novembre prochain
 100,000 FR. DE LOTS

Chaque porteur d'un billet aura droit aux tirages ultérieurs qui auront lieu les 15 janvier, 15 mars et 15 juin 1886.

VENTE A L'AGENCE FOURNIER
 14, rue Confort

UN FRANC LE BILLET
 Port en sus par correspondance

CLOTURES, VOLIÈRES
 P^{our} **CLOTURES** de prairies et jardins en grillages, ronces, fil de fer. Volières sur mesure. Piquets en fer pour vignes. Carton bitumé. Grand assortiment de grillages. Envoi franco du Tarif. — **RAOUX et C^{ie}**, cours Lafayette, 53, Lyon. 12310

HOTEL DES VENTES
 rue Confort, 19
VENTE DES MEUBLES

Les Mardi
 — Mercredi
 — Jeudi
 — Vendredi

de 1 heure à 5 heures

AVIS IMPORTANT
 Pour faire vendre tous Objets mobiliers quelconques, envoyer de sept heures à midi, rue de l'Hôpital, 6.

AUCUNE FORMALITÉ N'EST EXIGÉE

SPECIALITÉ DE FOURRURES ET PEAUX
 Tigres, Lions, Plumes, et toutes bêtes fauves
 A des prix exceptionnels

FRANCILLON
 Quai des Étroits, 16, Lyon

AGNEAUX
PEAUX DE MOUTONS
 Thibet et veaux mort-nés
 Loutres depuis..... 15 fr.
 Rotonde de petits gris

Tapis de Lyon dep. 30 fr.
 Moutons depuis..... 5 fr.
 OURS FOURMILLÉS
 Couvertures de voyage en fourrures
 TRAVAIL A FAÇON

AFFAIRE HORS LIGNE
POUR 15 FR. l'on reçoit
 12 beaux couteaux table;
 12 " " dessert;
 12 couverts extra-blancs;
 12 cuillers à café;
 12 " à potage;
 1 " à ragoût.
 62 Pièces
 Ecrire à M^{me} G^ULLIÉ, 6, rue de Turin, Paris.

FOURS EN TOUS GENRES
URBAIN
 LYON, 68, Rue Rabelais, LYON
 ci-devant, 166, rue de Vendôme

Fours avec appareils à buée.
 — Bouches et Ours de tous modèles. — Ustensiles pour fours.
 Prix très modérés.

ON DEMANDE
 Pour industrie en activité et clients, commanditaire ou employé intéressé avec apport de 5 à 5,000 fr. Garantie.
 Ecrire poste restante, Terreaux, initiales A. B.

Cent Mille Francs
 demandés pour le commerce en commandite ou garantis par première hypothèque. Rien des agences. Ecrire immédiatement M. T., 319, bureau restant Bellecour.

GUÉRISON RADICALE
 DES DÉRANGEMENTS ET CHUTES DE MATRICE
5, boulevard du Nord, 5
 (Près le Parc)
 La guérison a lieu dans une demi-heure. On supprime les emplacements, pessaires et ceintures. Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 à 5 h.

ON DEMANDE
 Représentant sérieux pour le placement des eaux-de-vie de Cognac à Lyon et dans le département. Références exigées. S'adresser à M. A. Doignon fils et C^{ie}, à Jarnac-Cognac.

ACCOUCHEUSE
 M^{me} ALLEMAND, rue du Plat, 7, tient des pensionnaires. Sages et discrétion. — Prix modéré.

AU COLOSSE DE RHODES
 Maison BRATTE
 52, cours de la Liberté

Mobilier de Garçon

1 lit en fer.	
1 sommier.	
1 matelas.	
1 traversin.	
1 buffet.	
1 table.	
2 chaises.	

85 fr.

Chambre à coucher

1 lit Renaissance.	
1 armoire à glace.	
1 toilette.	
1 table de nuit.	
4 chaises.	

270 fr.

Salle à manger

1 buffet et argenterie.	
1 table à coulisses.	
6 chaises.	

500 fr.

Salle à manger

1 buffet étagère.	
1 table à rallonges.	
6 chaises canées.	

160 fr.

Ameublement de salon

1 canapé.	
2 fauteuils.	
4 chaises.	
1 guéridon.	

225 fr.

Enregistré à Lyon.

ÉTABLISSEMENT DE SAINT-GALMIER (Loire).

SOURCE BADOIT

DÉBIT: 30 MILLIONS DE BOUTEILLES PAR AN

EAU DE TABLE SANS RIVALE

Elle conserve indéfiniment sa limpidité inaltérable
 SOUVERAINE POUR RÉTABLIR LES FONCTIONS DE L'ESTOMAC

La seule de toutes les Eaux de table qui ait obtenu une récompense à l'Exp. univ. de 1878. La seule qui obtenu une Médaille d'Or à l'Exp. de Francfort-sur-le-Mein en 1884.

DIPLOME D'HONNEUR aux Expositions de Bordeaux 1882 et de Nice 1884.

La consommation de cette Eau a pris des proportions considérables. Aussi quand un docteur distingué écrivait: « Cette SOURCE fera la tour du monde! » il disait vrai. Cette progression est due à sa saveur, soit pure, soit mélangée au vin, et à toutes ses propriétés hygiéniques, apéritives et digestives, constatées par les travaux scientifiques de MM. les D^{rs} O. HENRY, DURAND-FARDEL, LADEVESE, GENSOUL, PETREQUIN, etc.

12 Millions de Bouteilles Exiger la Signature

SE MÉFIER des Contrefaçons

Vu par nous maire du deuxième arrondissement de Lyon, pour la légalisation de la Signature ci-contre.
 Lyon, le